



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 juillet 2018, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux lettres que je vous ai adressées les 3 janvier 2018 (S/2018/8), 13 octobre 2017 (S/2017/862) et 19 juin 2017 (S/2017/521) au sujet du comportement hostile, interventionniste et déstabilisateur des États-Unis envers la République islamique d'Iran, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Des personnalités politiques associées au Gouvernement des États-Unis, comme Rudolph William Louis Giuliani et Newton Leroy Gingrich, ont participé à une réunion tenue à Paris, le 30 juin 2018, par une secte terroriste anti-iranienne qui incite ouvertement à la violence aveugle contre des civils iraniens. Ces deux personnes ont fait des allégations sans fondement et de fausses déclarations contre la République islamique d'Iran lors de ladite réunion.

La soi-disant Organisation des moujahidin du peuple est une secte terroriste notoire qui porte la responsabilité de la mort de plus de 17 000 Iraniens, dont des parlementaires, des dirigeants politiques et militaires de haut rang, des citoyens ordinaires innocents ainsi que des ressortissants étrangers, ce qui a été signalé à différents organismes des Nations Unies et organisations indépendantes (voir par exemple S/1994/983, S/1998/817, A/54/81, S/2000/128, S/2000/164, S/2000/216, S/2000/912, S/2000/1036, S/2000/1169, S/2000/1170, S/2001/271, S/2006/649 et S/2008/675).

Pendant des années, les États-Unis et d'autres pays et organismes régionaux ont également inscrit cette secte terroriste violente sur la liste des organisations terroristes et l'ont sanctionnée pour avoir commis des crimes terroristes. Il est évident que la radiation en 2012 de la secte de la liste des organisations terroristes établie par les États-Unis, à la suite de fortes pressions exercées par des hommes politiques des États-Unis qui ont été payés par ce groupe, ne fait que témoigner de la pratique de deux poids, deux mesures et de l'approche sélective du Gouvernement des États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme.

Contrairement aux récentes allégations trompeuses faites par ce groupe terroriste, il existe de nombreuses preuves qu'il continue de s'accrocher à son idéologie dangereuse et perverse et à son modus operandi méprisable et de tremper dans des opérations terroristes engageant la responsabilité internationale des États-Unis. À titre d'exemple, la secte a coopéré avec les services de renseignement de pays hostiles dans les complots organisés pour assassiner des scientifiques iraniens



spécialisés dans le nucléaire entre 2010 et 2015. Ce groupe terroriste a également aidé militairement le régime de Saddam Hussein dans le cadre de son agression contre la nation iranienne (septembre 1980-août 1988) et était directement impliqué dans le massacre de Kurdes et d'Arabes en Iraq.

La République islamique d'Iran condamne avec la plus grande fermeté les mesures illégales prises par le Gouvernement des États-Unis contre le peuple iranien, notamment en appuyant et en finançant l'Organisation des moujahidin du peuple en tant que groupe terroriste, et considère que cet acte illégal constitue une violation du droit international, des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des règles internationales bien établies relatives à la lutte contre le terrorisme, en particulier des obligations internationales du Gouvernement des États-Unis de prévenir les crimes terroristes et d'en poursuivre et punir les auteurs. Ce dernier doit mettre fin à ces mesures illégales et à cette politique et y renoncer.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Gholamali **Khoshroo**
